

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 février 2008
DIEBOLSHEIM – Mairie
19 heures

PROCES-VERBAL

Membres en exercice :..... 23
Membres présents : 20
Absents excusés : 3

Mme Anne KLETHI donne procuration à M. Pierre GRACIENT
Mme Laurence MULLER-BRONN donne procuration à M. Marc-Daniel ROTH
M. Jean-Claude WERTH présent à partir du point 2
M. Jean-Paul KETTERER présent à partir du point 2
Mme Anne-Marie KLIPFEL présente à partir du point 3
M. Jean-Pierre GILG absent sans procuration

ORDRE DU JOUR

- Point 1 **FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**
Séance du 31 janvier 2008. Approbation du procès-verbal.
- Point 2 **PETITE-ENFANCE – JEUNESSE** – Délégation de Service Public.
L'ensemble des documents relatifs à ce point a déjà fait l'objet d'un envoi.
- Point 3 **PETITE-ENFANCE–PROGRAMME DE CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL A BOOFZHEIM** – Avenants aux marchés.
- Point 4 **POLITIQUE DE DEPLACEMENT** – Compte rendu de la Commission réunie le 20 février 2008.
- Point 5 **Divers** (proposition de calendrier pour l'installation du prochain Conseil de Communauté...).

Madame la Présidente ouvre la séance. Elle salue la présence de Mme Audrey STUDER, représentant M. Francis BRAUN, *Directeur de la Maison du Conseil Général de Sélestat*, Monsieur le Trésorier et le représentant de la presse locale. Assistent également à la séance, Mmes Marie-Hélène EHRMANN, Joëlle PETER et Marie-Noëlle WEIBEL.

Après lecture des procurations, Madame la Présidente propose le rajout de trois points :

Point 5

DEVELOPPEMENT LOCAL – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – Demandes de subvention formées par la Société de Musique Harmonie de BOOFZHEIM et la Société de Musique Concorde de Gerstheim au titre du soutien à la pratique socio-culturelle ou socio-éducative de jeunes.

Point 6

BUDGET PRIMITIF 2008 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2007

Point 7

ASSAINISSEMENT – Protocole relatif à la rétrocession du réseau assainissement du lotissement Bancalis à Gerstheim au profit de la Communauté de Communes du Rhin. – Autorisation de signature.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 1

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE. Séance du 31 janvier 2007. Approbation du procès-verbal.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point 2

PETITE ENFANCE-JEUNESSE – Engagement d'une procédure de délégation de service public dans le cadre de la politique enfance (gestion des deux multi-accueil) et jeunesse (périscolaire et accueils de loisirs – ex centres de loisirs sans hébergement).

Dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance et de la jeunesse relevant des compétences inscrites dans ses statuts, la Communauté de Communes a mis en place depuis 2002 un certain nombre de services proposés aux familles : accueil périscolaires et centres de loisirs sans hébergement, relais assistantes maternelles, structures multi-accueil. Ces actions bénéficient du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin inscrit dans un Contrat Enfance-Jeunesse. Le choix des modes de gestion de ces services est laissé au libre choix de la collectivité.

S'agissant de la petite-enfance, le multi-accueil implanté à Gerstheim est géré par l'Association Garderisettes selon un contrat de type Article 30 qui a pris effet le 1^{er} août 2006 et qui arrivera à échéance le 30 juillet 2008. En l'état actuel de nos prévisions, le second multi-accueil en construction en Boofzheim devrait ouvrir pour la rentrée de septembre 2008 et a vocation à être également confié à un organisme extérieur.

S'agissant du périscolaire, la gestion a fait l'objet d'une délégation de service public à la Fédération MJC du Bas-Rhin (délibération du Conseil de Communauté du 24 mai 2004) pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2004 avec comme échéance le 31 août 2007

L'ensemble de ces services proposés aux familles a fait l'objet d'une contractualisation unique avec la CAF ayant pris effet le 1^{er} juillet 2006 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 30 juin 2010.

Pouvant à présent s'appuyer sur la lisibilité à moyen terme que nous pouvons avoir sur la nature des cofinancements CAF et, d'autre part, de l'expérience tirée des fonctionnements du périscolaire et du multi-accueil, il a paru opportun de retenir le principe d'une délégation de service public pour l'ensemble des services.

Par délibération datée du **5 juillet 2007**, le Conseil de Communauté a décidé à l'unanimité

- d'approuver le principe de délégation de service public concernant l'organisation, la gestion et l'exploitation de l'ensemble des structures petite enfance (5 ans) et jeunesse (3 ans) ;
- d'autoriser Madame la Présidente à engager une consultation en ce sens et à négocier directement avec le ou les candidats qu'elle aura retenu après examen des offres, étant précisé qu'il appartiendra au Conseil de Communauté de délibérer sur le choix définitif du gestionnaire ;
- de désigner, en application de l'article 25 du Code des Marchés Publics, la Commission *ad hoc* chargée de l'examen des offres.

Une annonce légale a été publiée dans les DNA (édition du **11 juillet 2007**) et l'hebdomadaire spécialisé Liaisons Sociales. Elle a également fait l'objet d'une diffusion sur la plateforme dématérialisée de www.legales.com.

La commission s'est réunie le **11 octobre 2007** et a examiné la recevabilité des candidatures. Sept plis ont été réceptionnés. Quatre candidats l'étaient à titre exclusif pour le lot 1 (petite-enfance), deux le lot 2 et un autre pour les deux lots.

Lot 1

Association Générale des Familles du Bas-Rhin

People and Baby

Association Garderisettes Gestion

Tout Petit Monde

Les Petits Chaperons Rouges (L.P.C.R.)

Lot 2

Association Générale des Familles du Bas-Rhin

Cap'Orion

Fédération départementale des M.J.C. du Bas-Rhin

Les candidats se sont vus notifier leur acceptation par lettre recommandée avec accusé de réception déposée le 18 octobre. Ils ont bénéficié d'un délai de deux mois pour produire une offre conformément au cahier des charges. Par courriers recommandés datés respectivement des 19 et 20 décembre, l'A.G.F du Bas-Rhin et L.P.C.R. ont indiqué se désister de la procédure.

La commission s'est réunie une nouvelle fois le **21 décembre** pour procéder à l'ouverture des seuls trois plis réceptionnés (celui de l'*Association Garderisettes Gestion*, celui de *People and Baby* et celui de la *Fédération M.J.C. du Bas-Rhin*). Il a été constaté que l'enveloppe *People and Baby* ne comportait pas d'offre financière comme l'avait signalé la société lorsqu'elle s'était rendue compte de son oubli une fois le délai de remise passé. Il a été ensuite procédé à un premier examen sommaire des offres remises. Une seconde réunion d'analyse s'est déroulée le **9 janvier 2008** afin de faire le point sur le contenu des offres et de lister les points prêtant à discussion.

Une audition des candidats s'est déroulée en présence des membres de la commission le **23 janvier** dernier. Les entretiens ont permis d'obtenir des précisions relatives à certains éléments des dossiers et de déboucher sur un accord quant au contenu des deux contrats d'affermage fixant le contenu et les modalités de cette délégation de service public.

Pour ne s'en tenir qu'aux seuls engagements financiers, il apparaît que la contribution prévisionnelle pour la Communauté de Communes (hors prestations CAF) reste contenue à des niveaux comparables à ceux actuellement en cours. S'agissant plus particulièrement du fonctionnement des deux multi-accueils, il convient de relever que leur coût s'annonce inférieur à celui retenu lors de l'élaboration des projections financières pluriannuelles réalisées dans le cadre de l'étude financière en 2005. Le montant alors estimé et retenu était de 100 000 € par établissement sur une année pleine soit 200 000 € dès 2008.

Lot 1 Petite-Enfance						
situation actuelle		situation nouvelle				
	Gerstheim		Gerstheim	Boofzheim	Total brut	Total net estimatif *
valeur marché 24 mois	563 965,00 €	2008	81 857,00 €	72 432,00 €	154 289,00 €	77 144,50 €
		2009	153 654,00 €	164 446,00 €	318 100,00 €	159 050,00 €
valeur renégociée	513 965,00 €	2010	158 411,00 €	148 296,00 €	306 707,00 €	153 353,50 €
valeur annuelle de référence	256 982,50 €	2011	169 808,00 €	159 250,00 €	329 058,00 €	164 529,00 €
part. familles *	88 242,37 €	2012	174 129,00 €	169 215,00 €	343 344,00 €	171 672,00 €
contrib. CC brute *	168 740,13 €	2013	85 002,00 €	84 233,00 €	169 235,00 €	84 617,50 €
* sur l'année 2007	TOTAL	annuel	822 861,00 €	797 872,00 €	1 620 733,00 €	810 366,50 €
		moyen/5 ans	164 572,20 €	159 574,40 €		
<i>* base théorique de 50 % - variation selon valeur coût horaire calculé en fonction de la fréquentation</i>						
Lot 2 Jeunesse						
situation actuelle		situation nouvelle				
Périscolaire			Périscolaire	Accueils PV/GV	Total brut	Total net estimatif
2006	81 252,03 €	2008				
2007	91 956,00 €	2009	97 446,00 €	21 602,00 €	119 048,00 €	59 524,00 €
Animations		2010	97 405,00 €	21 289,00 €	118 694,00 €	59 347,00 €
2006	24 832,16 €	2011	101 499,00 €	23 219,00 €	124 718,00 €	62 359,00 €
2007	12 302,28 €					
CUMUL - POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE (hors frais de fonctionnement du Service Animation Jeunesse)						
situation actuelle		situation nouvelle				
2007	192 500,65	2008				
		2009			437 148,00 €	218 574,00 €
		2010			425 401,00 €	212 700,50 €
		2011			453 776,00 €	226 888,00 €

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les projets de conventions d'affermage proposées pour chacun des deux lots ;
- **de déléguer** le service public de la petite-enfance (lot 1) à l'Association GARDERISSETTES GESTION
- **de déléguer** le service public de la jeunesse (périscolaire et accueils de loisirs – lot 2) à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin
- **d'autoriser** Madame la Présidente à signer les conventions et toutes pièces de marché nécessaires à la formalisation de ces délégations de services publics.

Point 3

PETITE ENFANCE – CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL INTERCOMMUNAL A BOOFZHEIM – Avenants aux marchés de travaux.

Un examen approfondi des fonctionnalités du bâtiment et la mise sur le marché de nouveaux matériaux pouvant renforcer les performances thermiques du bâtiment ont conduit l'Agence G. STUDIO de proposer la modification de certains marchés et donc de contractualiser avec les titulaires des lots concernés des avenants.

Il s'agit d'un second train d'avenants, une première série ayant été validée par le Conseil de Communauté lors de la séance du 13 décembre dernier pour un montant total de 12 690,97 € HT.

Les avenants proposés, d'un montant total de 27 357,26 €, sont présentés dans un tableau récapitulatif joint à la convocation. Sauf aléa de chantier imprévisible, il ne devrait plus avoir de nouvelles modifications.

Le total de ces avenants occasionne un surcoût de 3,68 % du projet.

Après avoir entendu l'avis favorable rendu par la Commission d'Appel d'offres, **le Conseil de Communauté** décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des avenants détaillé ci-dessus avec les titulaires des marchés concernés.

lot		Entreprises	Nvx avenants	marché de base	cumul avenants	valeur marché	variation
7	Menuiserie intérieure bois	ECK et Fils	8 384,35	31 373,00	38 714,85		23,40%
			- 1 497,00				
			454,50				
12	Electricité	BECKER-SCHNEIDER	308,00	67 327,40	67 635,40		0,46%
10	Installation sanitaire	HERRBACH	1 854,00	77 925,00	3 148,00	81 073,00	4,04%
8	Chapes	DIPOLE S.A.	6 188,84	10 729,90	16 918,74		57,68%
11	Chauffage	TECHNICHAUFFE	2 012,44	148 824,00	2 012,44	150 836,44	1,35%
9	Peinture	HEINRICH-SCHMID	1 535,49	13 956,60	16 370,01		17,29%
9	Peinture		877,92	13 956,60			
1	Gros œuvre	ZWICKERT	1 874,90	307 875,18	7 680,71	320 929,11	4,24%
			3 498,32		5 373,22		
6	Cloisons doublage	TTBM	1 865,50	58 102,55	1 865,50	59 968,05	3,21%
SOUS-TOTAL série 2			27 357,26				
SOUS-TOTAL série 1 Délib. 13,12,2007			12 690,97				
TOTAL			40 048,23	1 089 418,54	1 129 466,77		3,68%

Point 4

POLITIQUE DE DEPLACEMENT – Compte rendu de la Commission réunie le 20 février 2008.

Madame Marianne HORNY-GONIER rappelle les différentes étapes du travail conduit par la commission « transports et déplacements ». Une contribution particulièrement développée et assorties de propositions concrètes avait été adoptée par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 4 octobre 2007. Elle a été ensuite transmise au Conseil Général du Bas-Rhin afin d'enrichir sa propre réflexion engagée dans le cadre de la définition du schéma directeur des transports et déplacements. Les termes de ce document sont à présent connus et il est déploré qu'il n'ait pas été tenu compte de nos propositions.

Madame la Présidente le regrette d'autant plus que cet énorme investissement n'ait pas été suivi qu'il ressort, d'un examen comparé, que d'autres secteurs ont été manifestement bien mieux servis. Elle indique avoir interpellé personnellement Monsieur Alfred Becker, Vice-Président du Conseil Général en charge de ces affaires, afin de lui rappeler les enjeux pour notre territoire et plus largement pour la bande rhénane. Elle soutient notamment que le Ried a droit, comme tout autre secteur du département, à bénéficier d'une politique d'aménagement du territoire équilibré et non pas de continuer à accumuler des difficultés de déplacements dont il souffre déjà bien assez. Elle informe l'assemblée de la tenue d'une réunion de travail, le 4 avril prochain, à laquelle sera également associé Monsieur Francis Grignon, Sénateur du Bas-Rhin et Conseiller Général.

Point 5

DEVELOPPEMENT LOCAL – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – Demandes de subvention formées par la Société de Musique Harmonie de BOOFZHEIM et la Société de Musique Concorde de Gerstheim au titre du soutien à la pratique socio-culturelle ou socio-éducative de jeunes.

Par délibération adoptée le 23 mars 2006, le Conseil de Communauté a mis en place un dispositif de soutien à la pratique associative des jeunes en prévoyant une aide de 7,62 € par adhérent de moins de 18 ans d'associations culturelles, socio-éducatives sportives et clubs d'échecs. Il reprend les dispositifs équivalents mis en œuvre par le Conseil Général du Bas-Rhin.

La Société de Musique Harmonie de Boofzheim a déposé le 27 février une demande de subvention. Cette association accueille actuellement 10 jeunes adhérents de moins de 18 ans. Elle sollicite en outre le bénéfice d'une mesure de rétroactivité pour l'année 2007 également sur la base de 10 adhérents jeunes.

La Société de Musique Concorde de Gerstheim a déposé le 28 février une demande de subvention. Cette association accueille actuellement 15 élèves de moins de 18 ans. Elle sollicite également une mesure de rétroactivité pour 2006/2007 sur la base de 24 élèves.

	2006/2007	2007/2008	TOTAL
BOOFZHEIM	10 x 7,62 € 76,20 €	10 x 7,62 € 76,20 €	152,40 €
GERSTHEIM	24 x 7,62 € 182,88 €	15 x 7,62 € 114,30 €	297,18 €

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'accorder

- **une subvention de 152,40 € à la Société de Musique Harmonie de BOOFZHEIM au titre du dispositif de soutien à la pratique associative des jeunes ;**
- **une subvention de 297,18 € à la Société de Musique Concorde de GERSTHEIM au titre du dispositif de soutien à la pratique associative des jeunes.**

Point 6

BUDGET PRIMITIF 2008 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2007

Lors de la dernière séance, le Conseil de Communauté a adopté à l'unanimité les projets de budgets primitifs en intégrant les résultats tels qu'ils pouvaient être estimés sur la base du Compte administratif provisoire.

Cette reprise, même si les montants pouvaient être appelés à évoluer à la marge compte tenu de la passation de telles ou telles dernières opérations, était motivée par le souhait de présenter un projet de budget le plus sincère possible au regard de notre situation budgétaire.

Toutefois, il convenait dans cette hypothèse de faire constater par le Conseil ces résultats.

C'est pourquoi, afin de régulariser la situation, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver les reprises de résultats tels qu'ils pouvaient être estimés au 31 janvier dernier et récapitulés dans le tableau ci-après.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET DEVELO. LOCAL	BUDGET AFFAIRES SCOLAIRES	BUDGET AMENAGEMENT INTERCO.	Budget Annexe Ordures ménagères
A. Résultat de l'exercice	136 783,12	276 654,97	9 317,43	5 323,84	101 421,00
B. Résultats antérieurs reportés	273 410,22	90 930,54	107 787,68	14 945,00	103 265,35
ligne 002 du compte administratif n-1					

C. Résultat à affecter	410 193,34	367 585,51	117 105,11	20 268,84	204 686,35
D. Solde d'exécution d'investissement N-1					
D 001 si besoin de financement		947 254,61	120 161,22		
R 001 si excédent	235 617,14			40 811,19	34 056,55
E Solde des restes à réaliser N-1					
Besoin de financement	202 729,70			25 000,00	
Excédent de financement		845 562,77			
F. Besoin de financement		101 691,84	120 161,22		
Affectation					
en réserve R 1068		101 691,84	117 105,11		
en fonctionnement R 002	410 193,34	265 893,67		20 268,84	204 686,35
Déficit reporté					

Point 7

ASSAINISSEMENT – Protocole relatif à la rétrocession du réseau assainissement du lotissement Bancalis à Gerstheim au profit de la Communauté de Communes du Rhin. – Autorisation de signature.

La Société BRIDGE Concept a proposé à la Communauté de Communes la rétrocession du réseau assainissement situé dans l'emprise du lotissement Bancalis à Gerstheim.

Ce dossier a été transmis pour examen aux services du SDEA.

Sous réserve de la totale conformité des installations aux prescriptions en vigueur, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'accepter le principe de cette rétrocession et d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Point 8

DIVERS

- **Calendrier**

- | | |
|-----------------------------|--|
| Dimanche 23 mars | date limite d'installation des Conseils Municipaux |
| Mardi 1 ^{er} avril | réunion d'information et de présentation de la Communauté de Communes (enjeux, fonctionnement,...)
Salle des fêtes d'Obenheim – 20 heures |
| jusqu'au jeudi 3 avril | désignation des délégués communautaires par les CM |
| Vendredi 11 avril | installation du Conseil de Communauté à 20 h
Mairie de Friesenheim |

- Avant de clore la réunion, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des élus pour leur implication au sein de l'intercommunalité. Elle se réjouit du chemin parcouru depuis la transformation du SIVOM en Communauté de Communes. De nombreuses réalisations, des perspectives de développement témoignent de cette montée en puissance qui s'est poursuivie à un rythme soutenu. Elle associe à ces remerciements les services de la Trésorerie, ceux du Conseil Général, la presse ainsi que les agents de la Communauté de Communes. Elle invite l'ensemble des personnes présentes à partager un moment de convivialité à l'occasion d'un dîner de fin de mandat servi dans un restaurant voisin

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 20h10.

Lu et approuvé,

La Présidente,

Danièle MEYER :

Les Vice-Présidents,

Roger KARST :
absent

Pierre GRACIENT :
absent

André KLUMB :

Les membres,

Roland CHRAPATYJ :

René DEMANGE :

Jean-Pierre GILG :
absent

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Marianne HORNY-GONIER :

Jean-Paul KETTERER :

Anne KLETHI :

Anne-Marie KLIPFEL :

Bernard KREMPP
absent

Jean-Louis KUNTZMANN :

Laurence MULLER-BRONN :

Willy RAPP :

Jean-Paul ROTH :

Marc-Daniel ROTH :
absent

Pierre SCHLOSSER :

Jean-Jacques SIEGEL :

Jean-Paul WEISS :

Jean-Claude WERTH :
absent